

COMPAGNIE

des

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

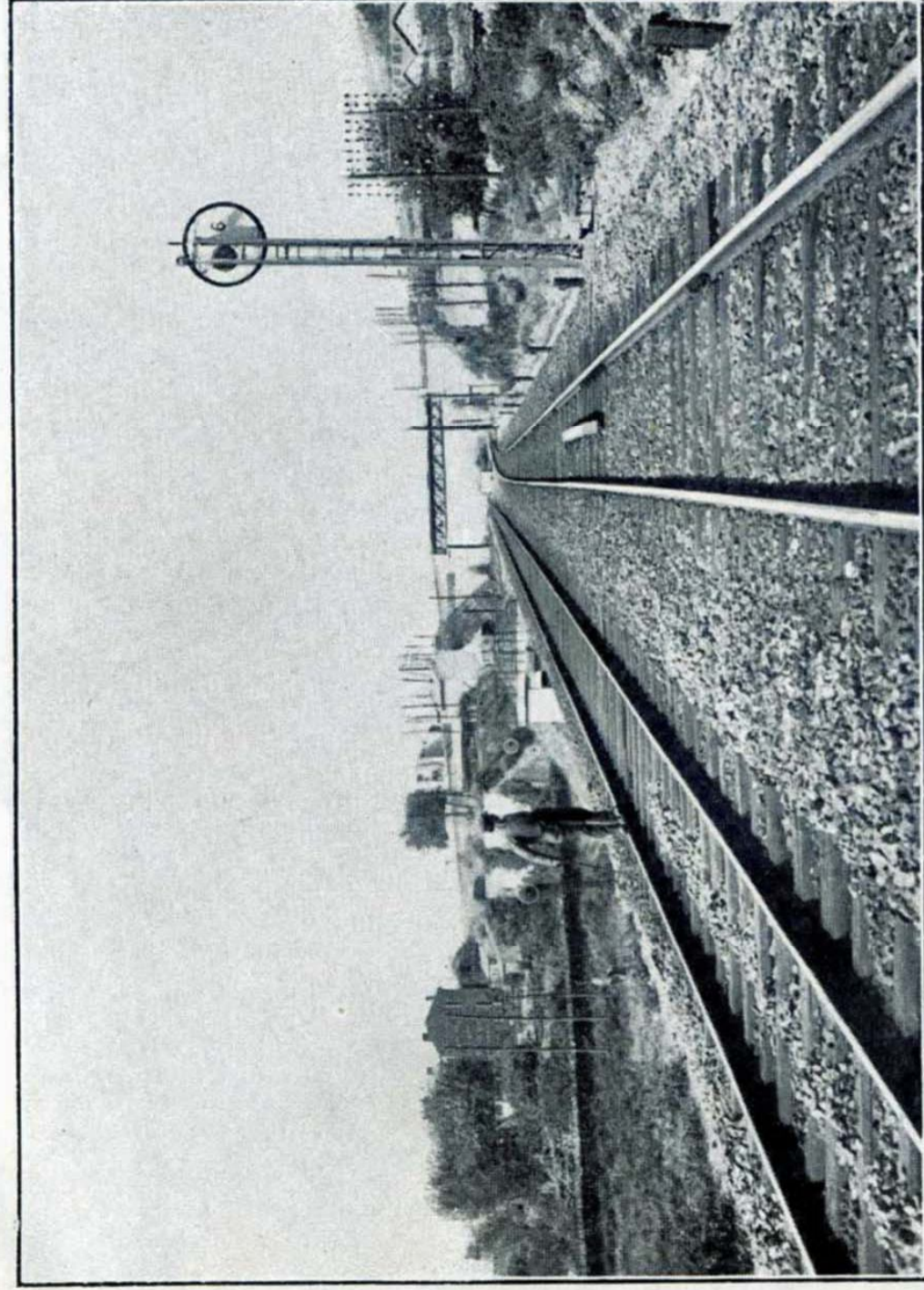
SERVICE DE LA VOIE

POUR ÉVITER LES ACCIDENTS

LISEZ ATTENTIVEMENT
CE PETIT LIVRE

« *Mieux vaut prévenir que guérir* »

Circulation à pied

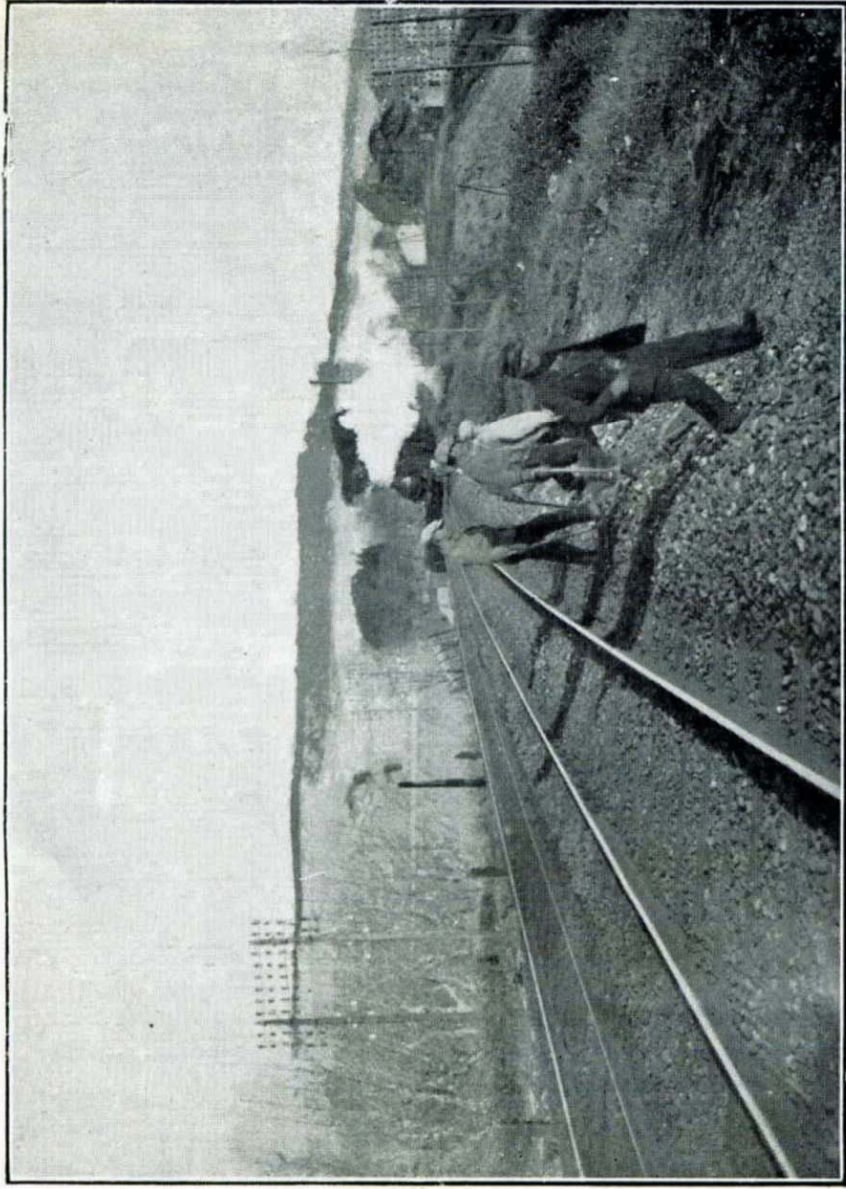


Ce qu'il faut faire :

Sur les lignes à double voie, l'agent qui circule sur une voie doit cheminer dans le sens opposé à la marche normale des trains. Il doit tourner la tête pour observer la voie, en particulier chaque fois qu'il entend derrière soi, un coup de sifflet de machine ou le bruit d'un train.

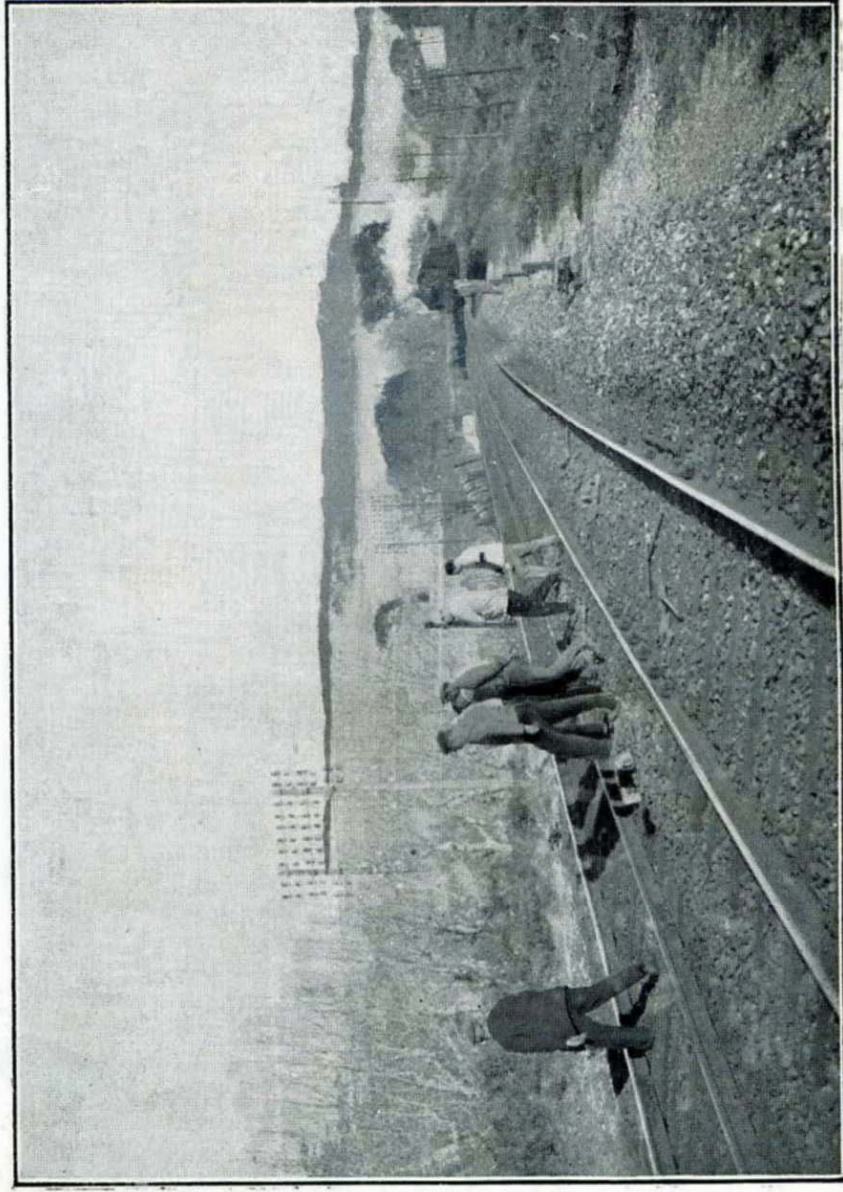
Sur les lignes à voie unique, un surcroît d'attention est nécessaire, les trains circulant dans l'un ou l'autre sens.

Garage d'une équipe à l'approche d'un train



Ce qu'il faut faire :

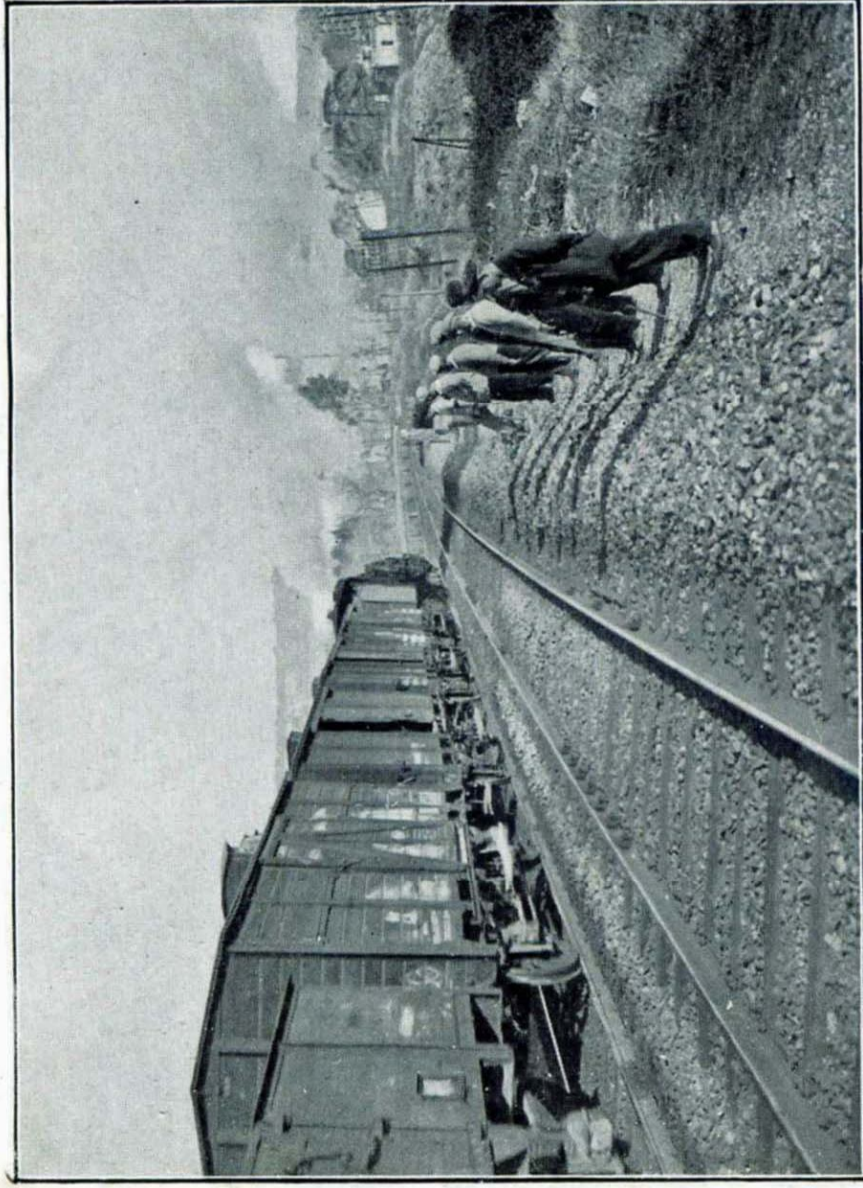
A l'approche d'un train, se garer sur l'accotement le plus proche, en se plaçant à 1 m. 50 au moins du rail extérieur et en emportant l'outillage.



Il est interdit :

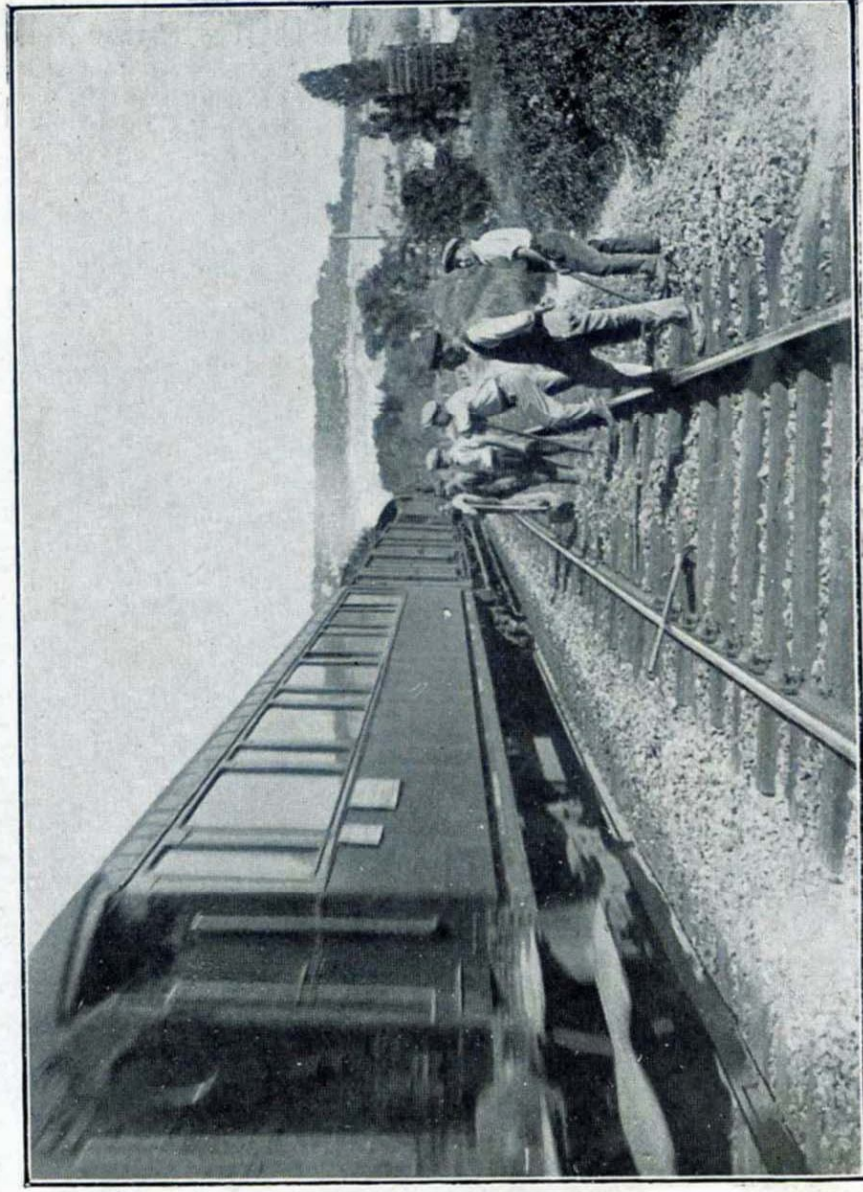
A l'approche d'un train, de se garer en traversant la voie opposée et en laissant traîner l'outillage.

Garage d'une équipe au passage d'un train



Ce qu'il faut faire :

Au passage d'un train, se garer sur l'accotement voisin en emportant l'outillage et en surveillant l'arrivée possible d'un train sur la voie opposée.



Il est interdit :

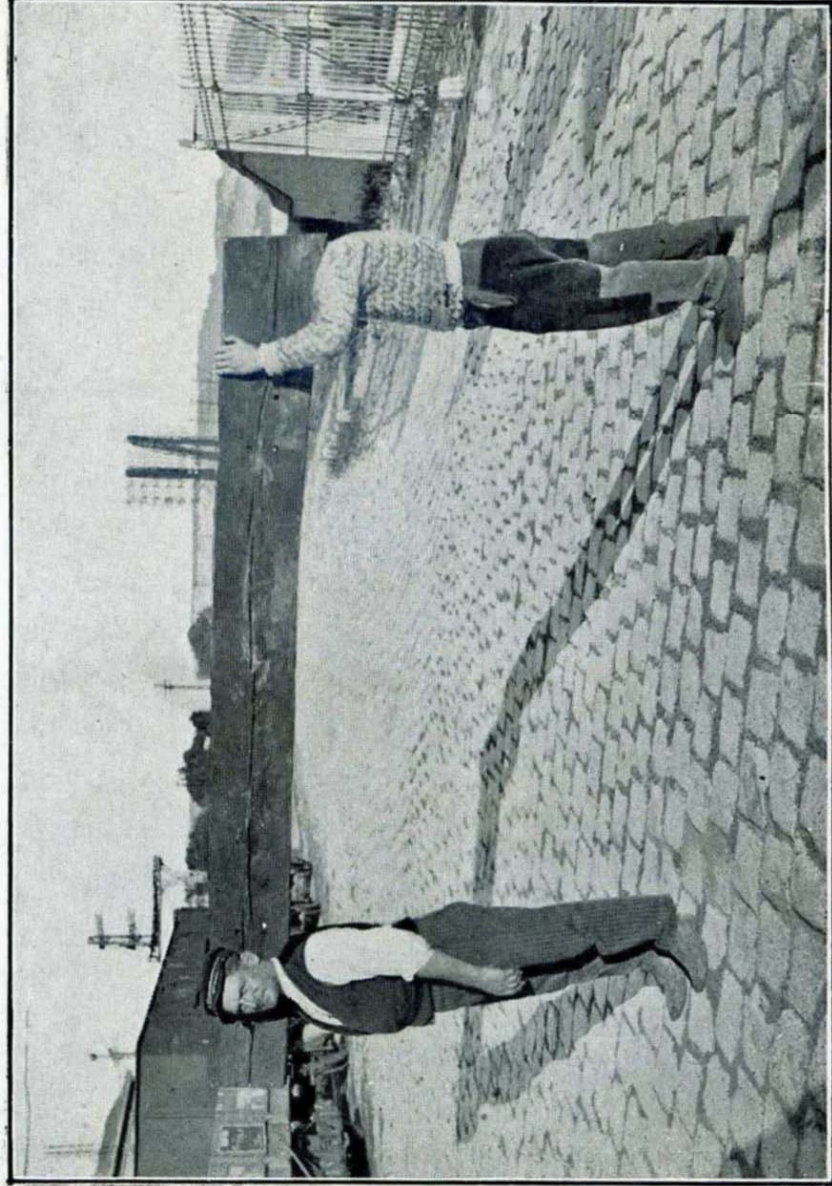
Au passage d'un train de se garer sur la voie opposée et de laisser traîner l'outillage.

Transport d'une traverse à l'épaule par 2 ouvriers



Ce qu'il faut faire :

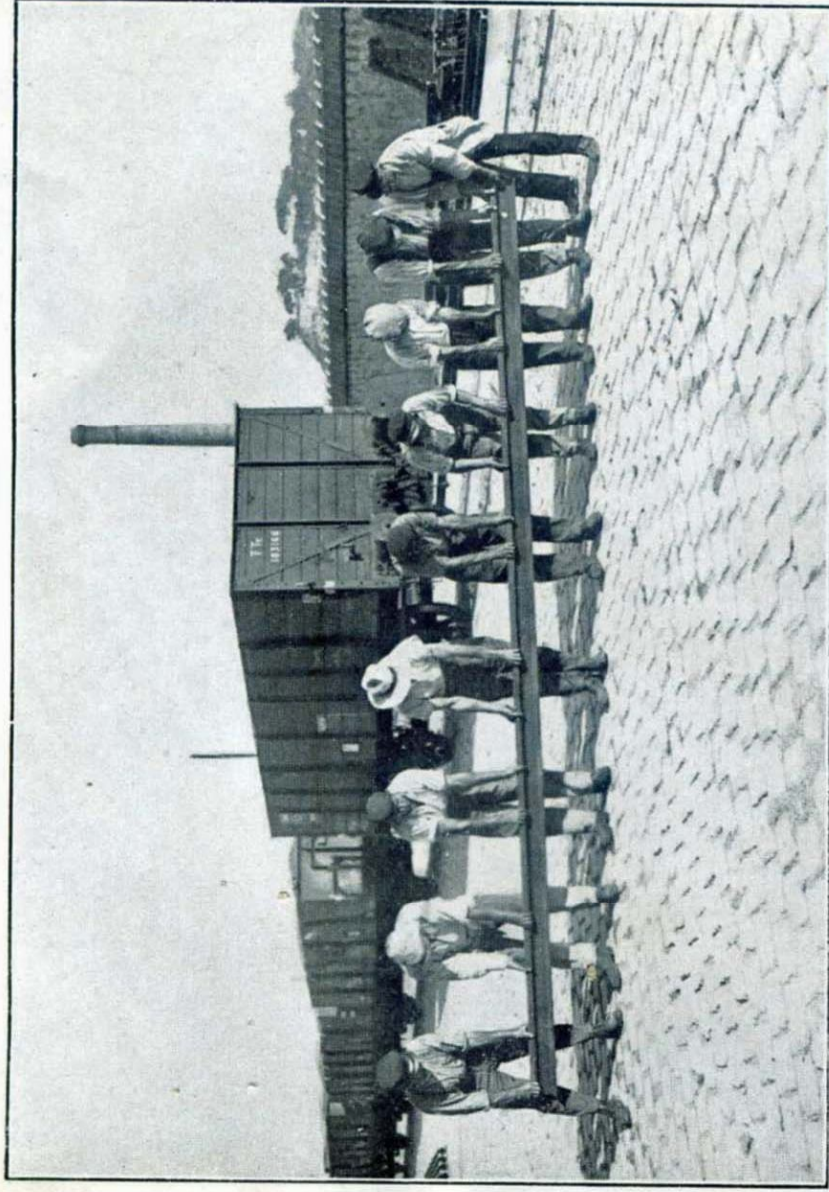
Se placer du même côté de la traverse.



Il est interdit :

De se placer de part et d'autre de la traverse.

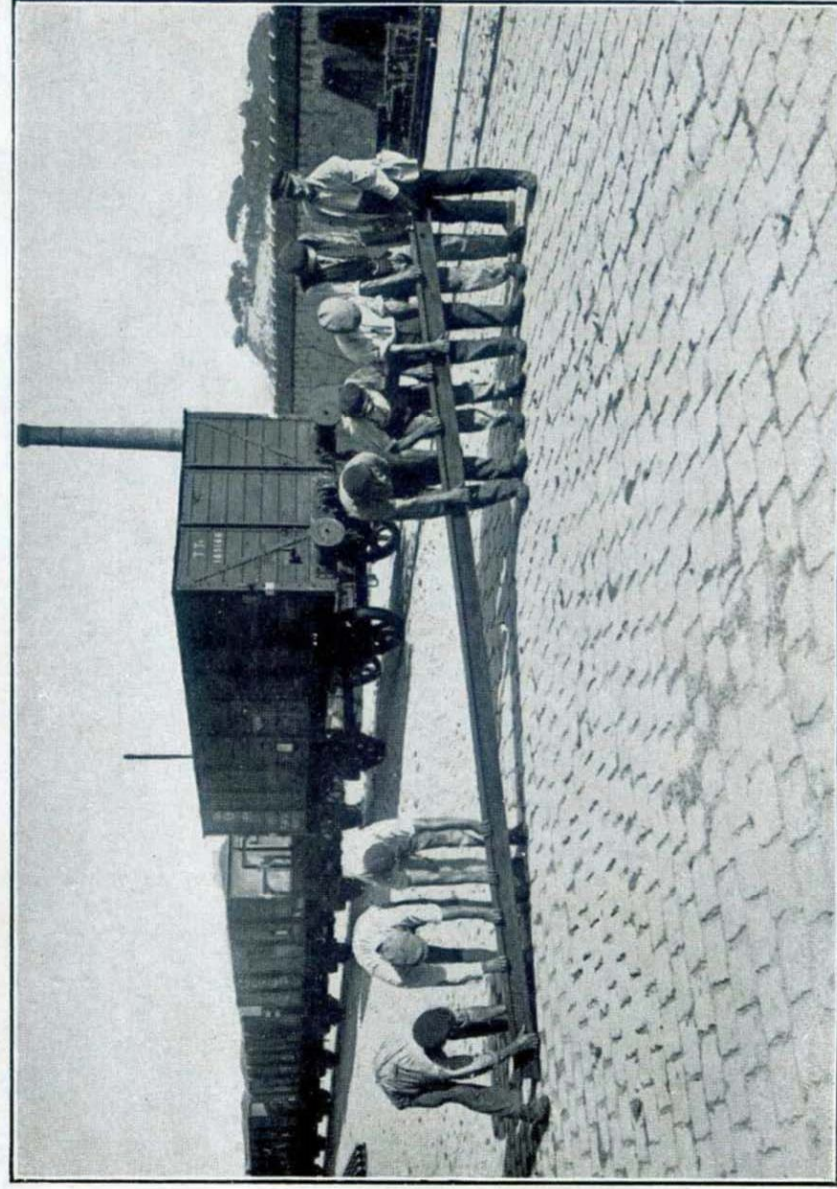
Prise à terre d'un rail



Ce qu'il faut faire :

Répartir également l'équipe de levage d'un rail, le Chef d'équipe se tenant à l'extrémité du rail.

Soulever le rail par le champion.



Il est interdit :

De répartir inégalement l'équipe de levage d'un rail.
De mettre la main sous le patin du rail.

Sabotage d'une traverse



Ce qu'il faut faire :

Écarter les jambes en dehors du trajet de l'herminette.



Il est interdit :

De placer la jambe sur le trajet d'une herminette.

Coupe à la tranche d'un écrou de boulon



Ce qu'il faut faire

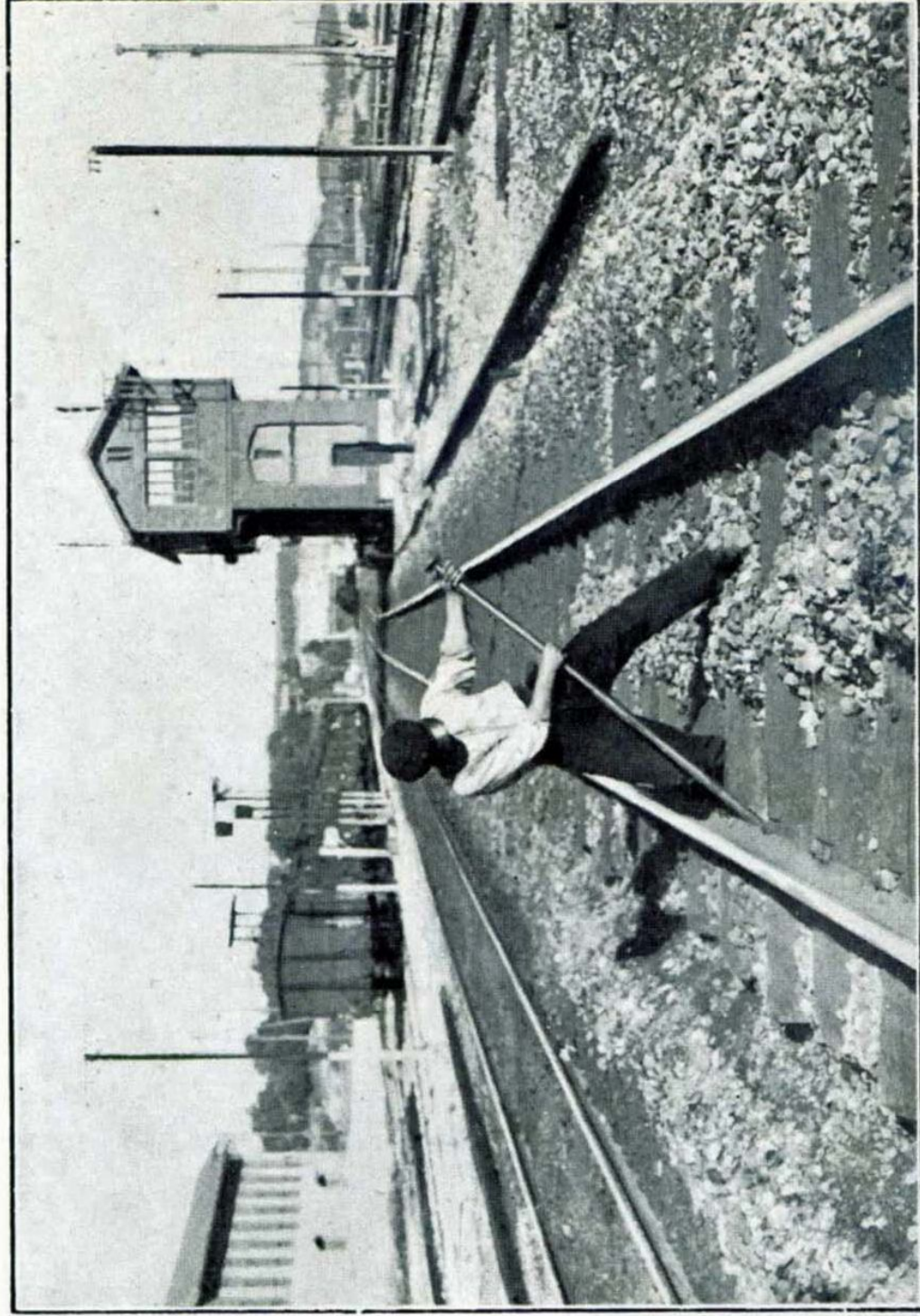
Se tenir du côté du frappeur et du côté opposé à l'écrou.



Il est interdit :

De se placer en face du frappeur.

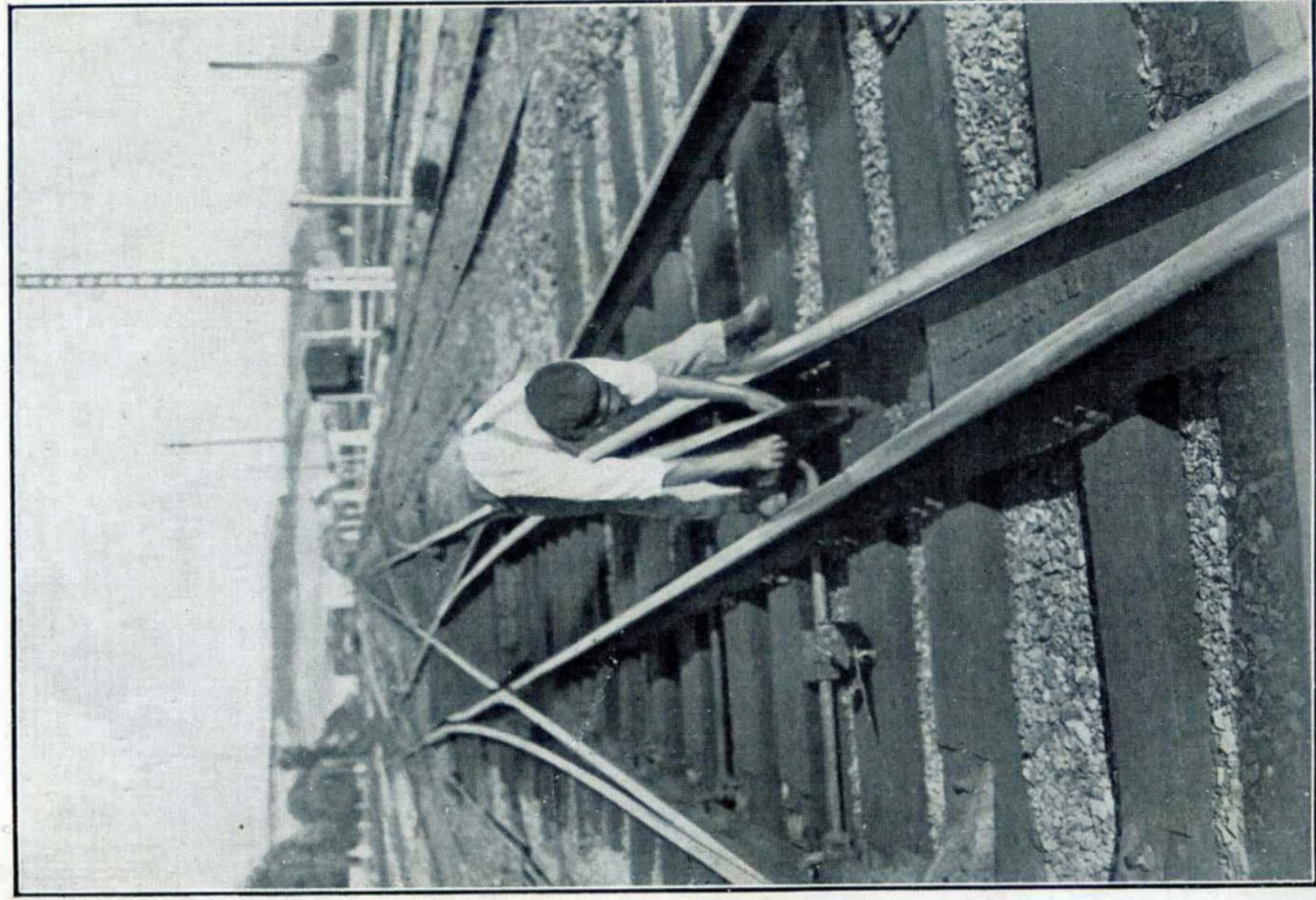
Ripage d'une voie



Ce qu'il faut faire :

Se camper en tenant la pince devant soi, amarrée à 45° environ, contre le patin du rail, pour procéder au ripage de la voie.

Entretien des aiguilles



Il est interdit :

De placer la main entre l'aiguille et le rail
contre-aiguille.

Réglage d'une transmission rigide



Ce qu'il faut faire :

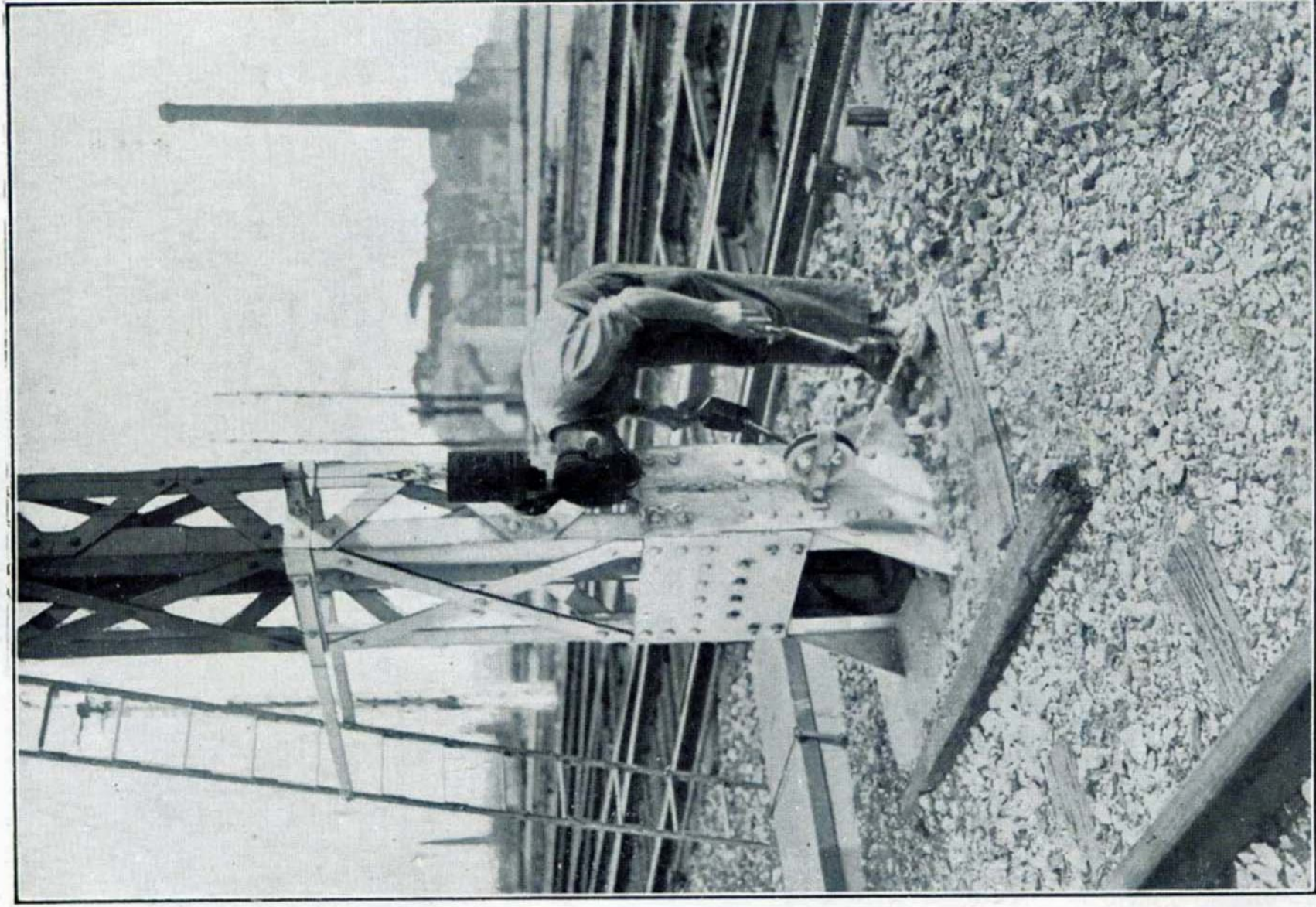
Utiliser la broche pour assurer la concordance des trous des
2 pièces à assembler.



Il est interdit :

D'introduire le doigt pour assurer cette concordance.

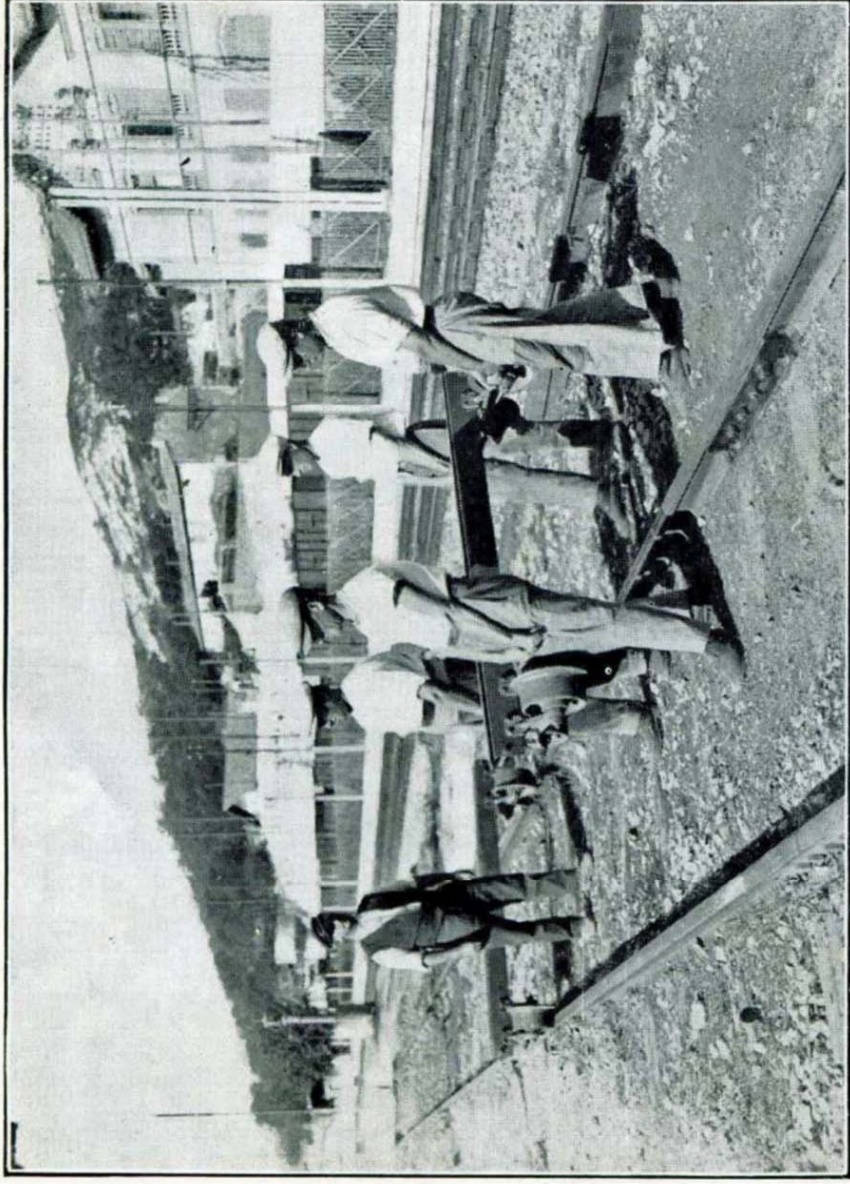
Graissage de signaux



Il est interdit :

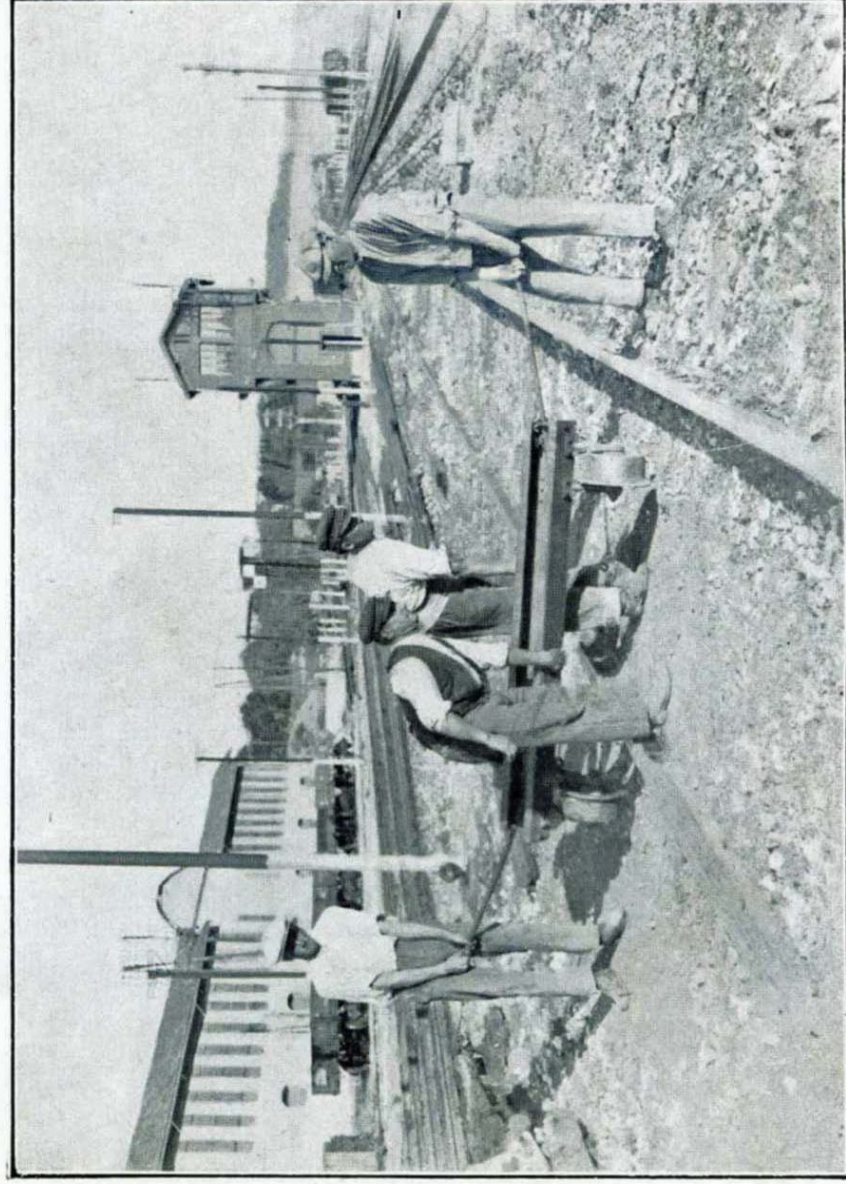
De se tenir sous les contrepoids des signaux.

Mise sur voie d'un élément de diplory



Ce qu'il faut faire :

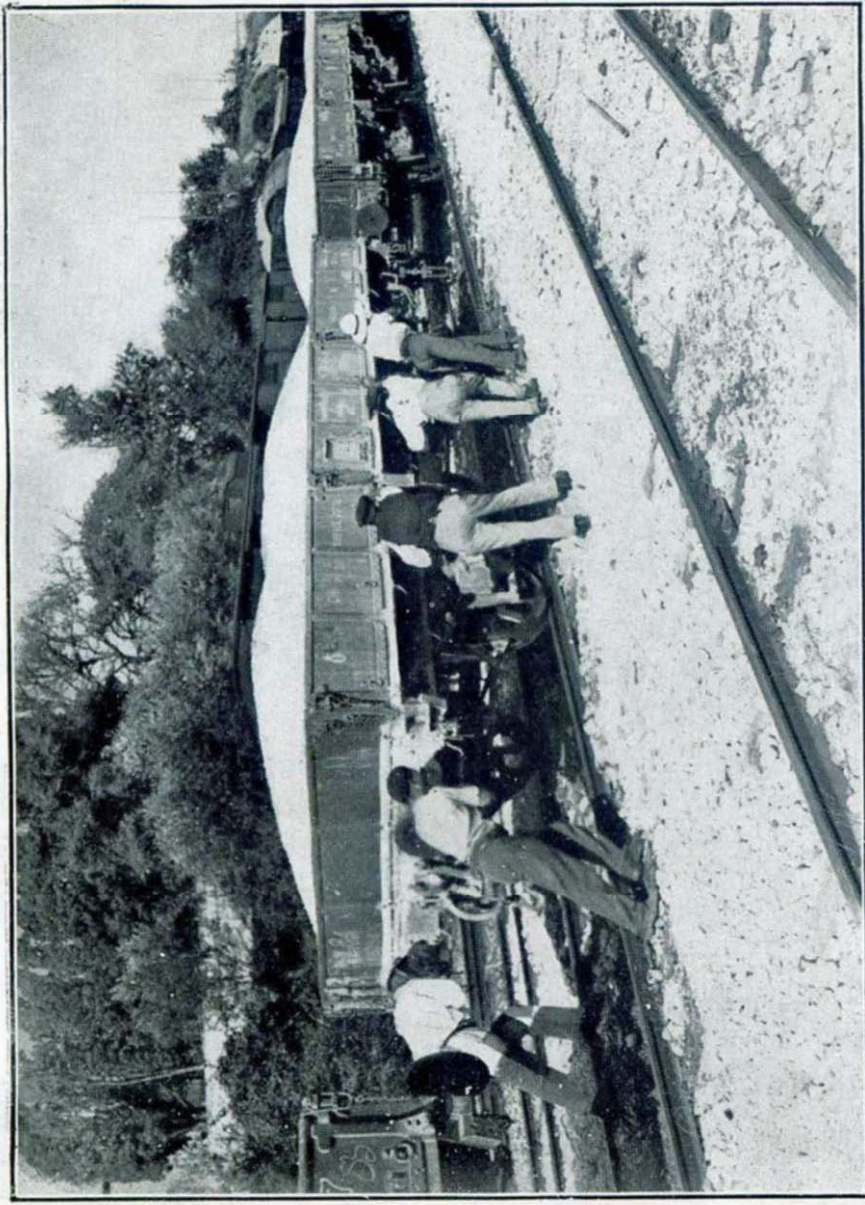
Placer les 2 tringles d'attelage sous l'élément de diplory, au voisinage des roues.



Il est interdit :

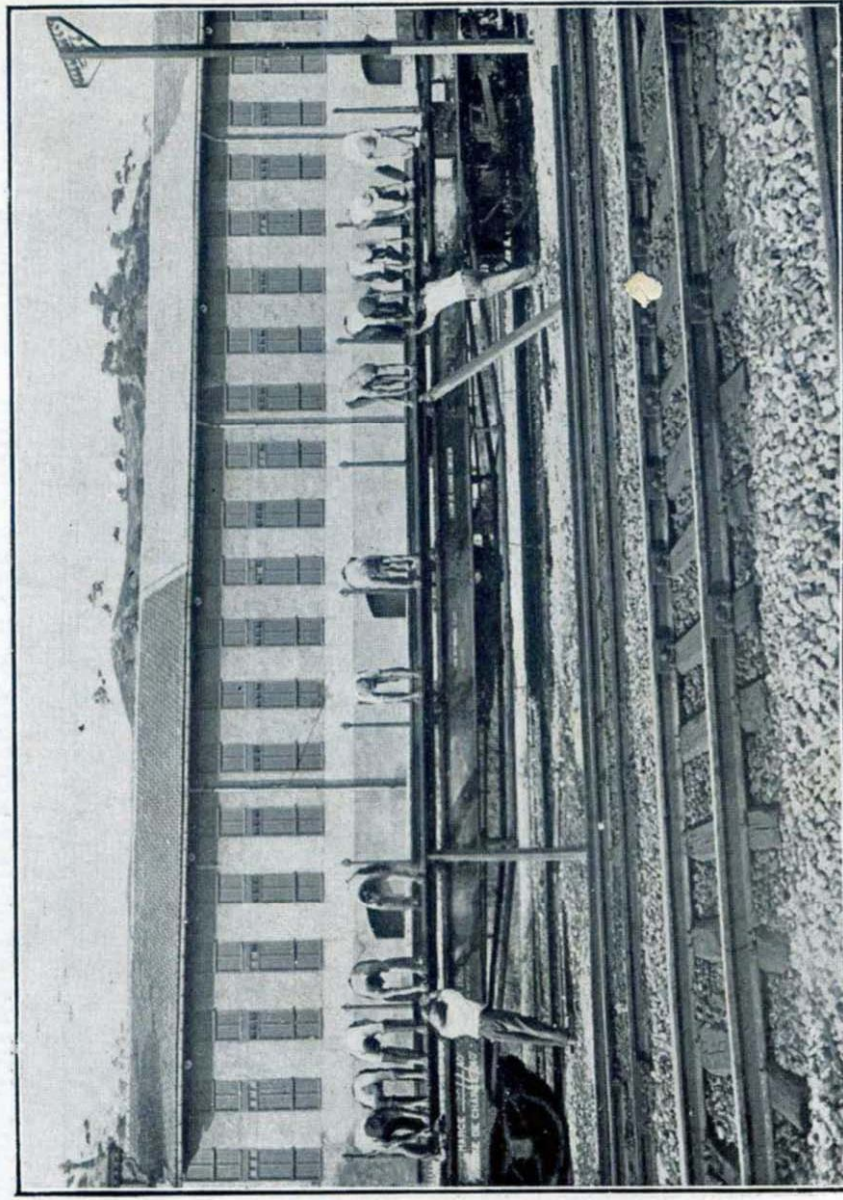
De placer les tringles d'attelage en bout du diplory.

Manutention de wagons



Il est interdit :

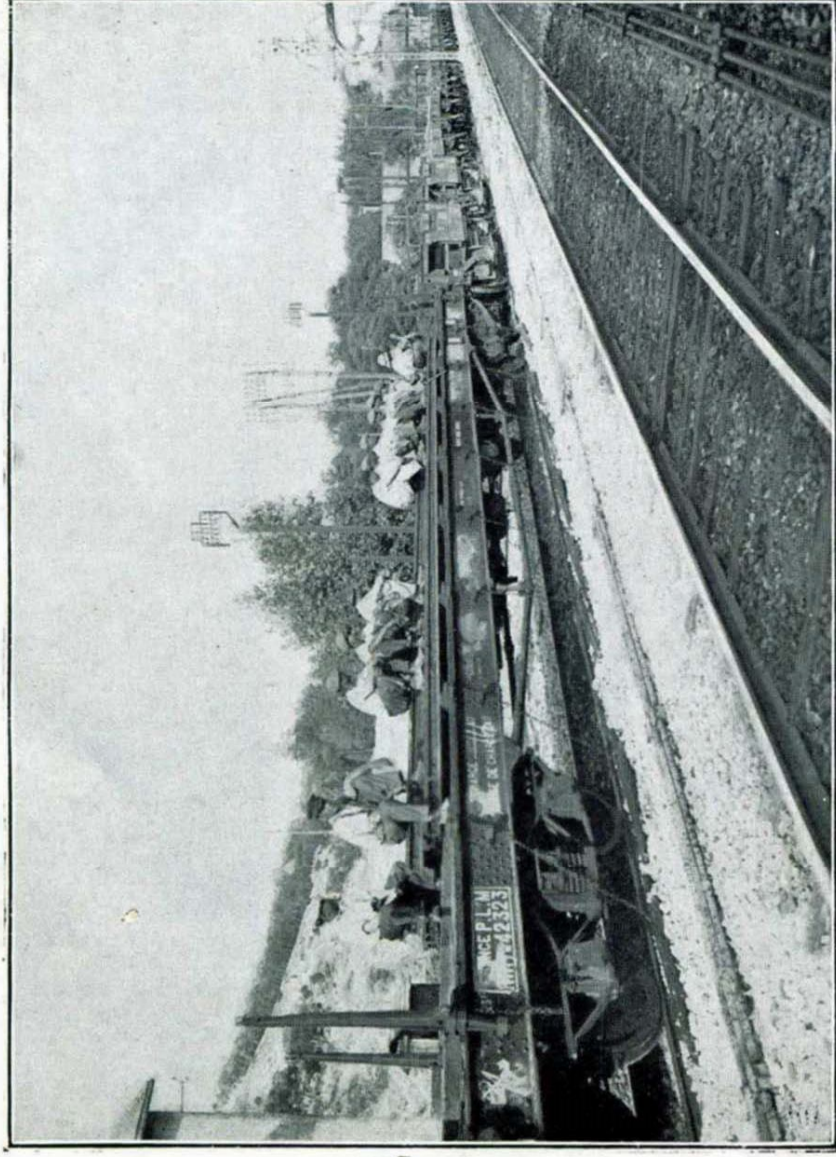
D'appuyer les épaules sur les tampons pour pousser des véhicules.



Il est interdit :

De se mettre en avant du rail au cours de son déchargement en se servant des glissières.

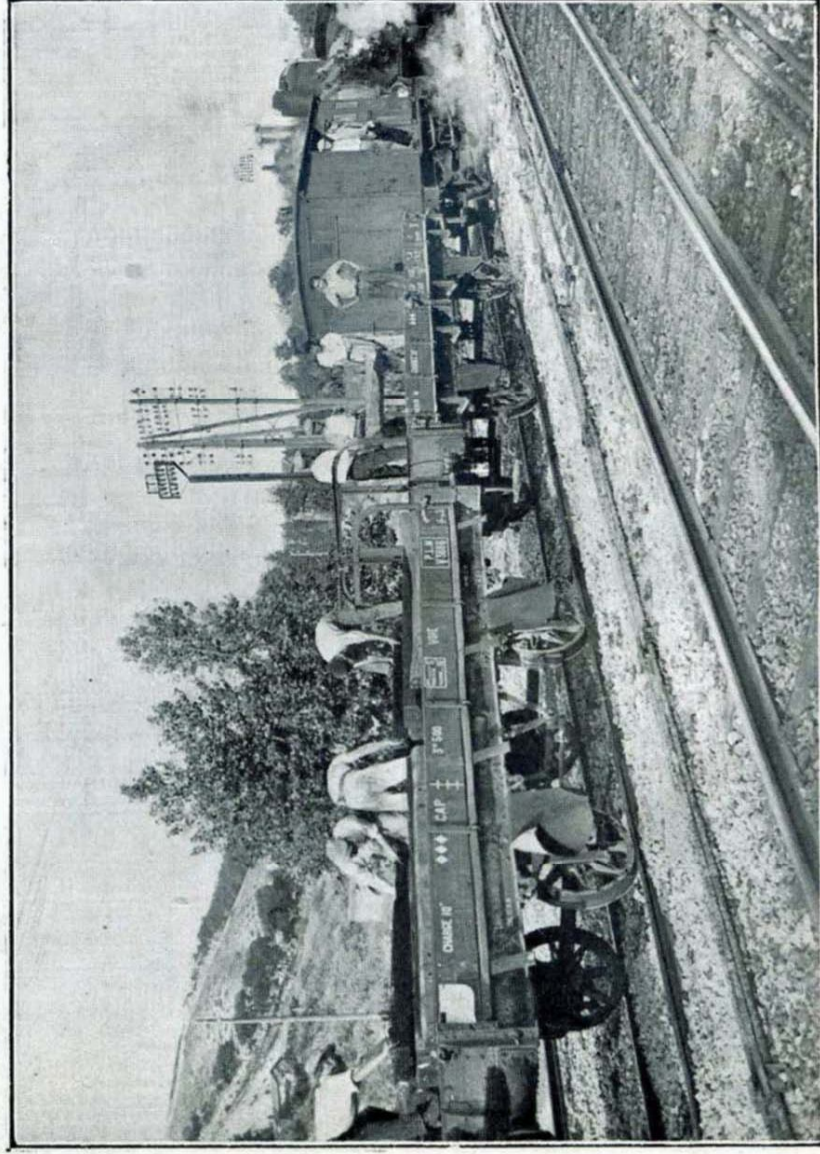
Transport de rails en déchargement



Il est interdit :

Dese tenir, même assis, sur les wagons chargés de rails en cours de distribution le long de la voie par train de service à moins que les ranchers n'aient été mis en place.

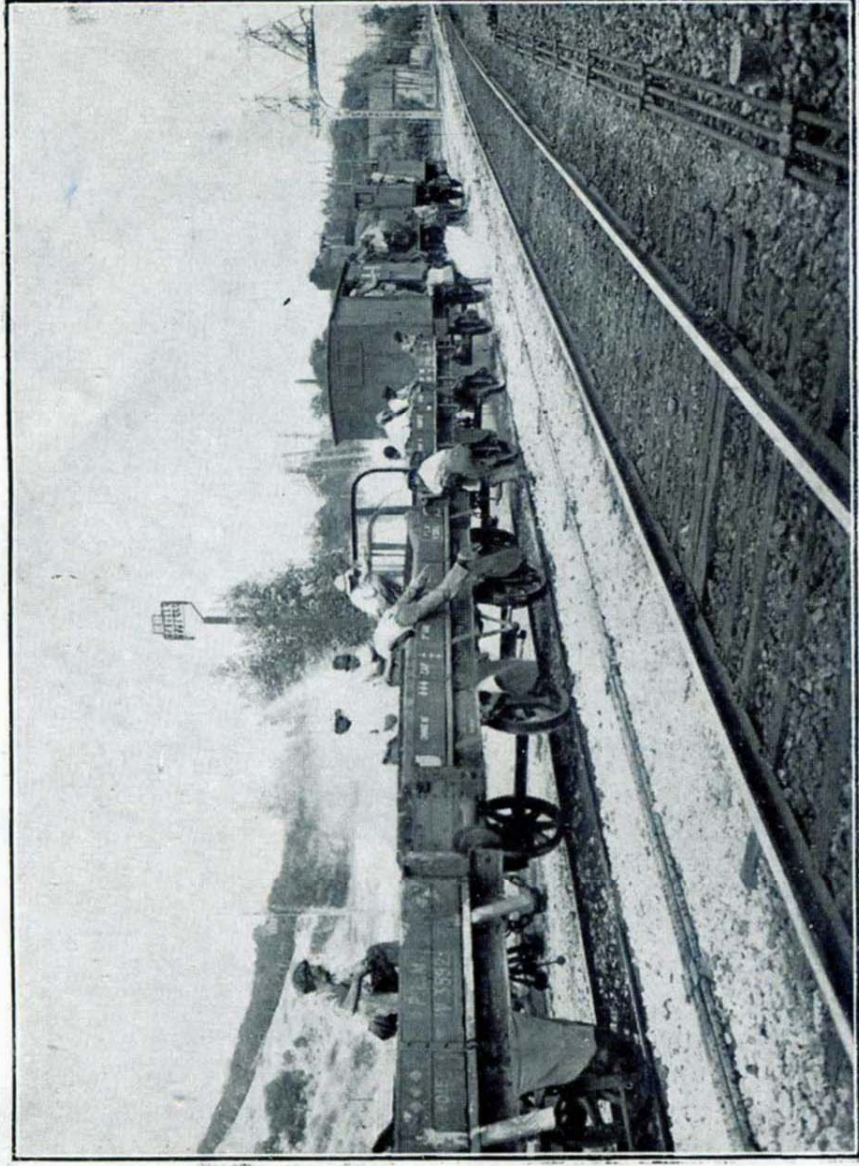
Déchargement de matériaux pendant la marche du train de service



Il est interdit :

De manutentionner ou décharger des matériaux au moment du démarrage, pendant la marche ou avant l'arrêt complet du train de service.

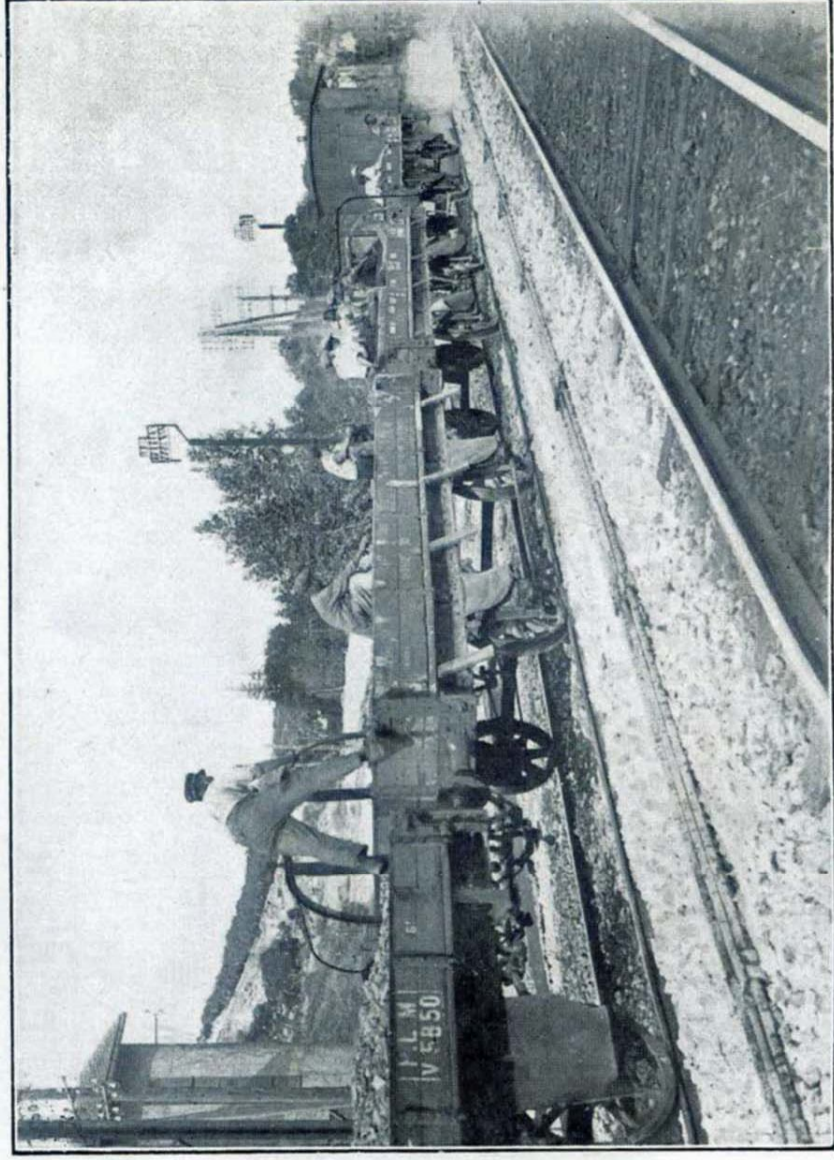
Montée d'ouvriers sur des wagons d'un train de service en marche



Il est interdit :

De monter sur les wagons lorsque le train de service démarre ou est en marche
ou d'en descendre avant l'arrêt complet du train

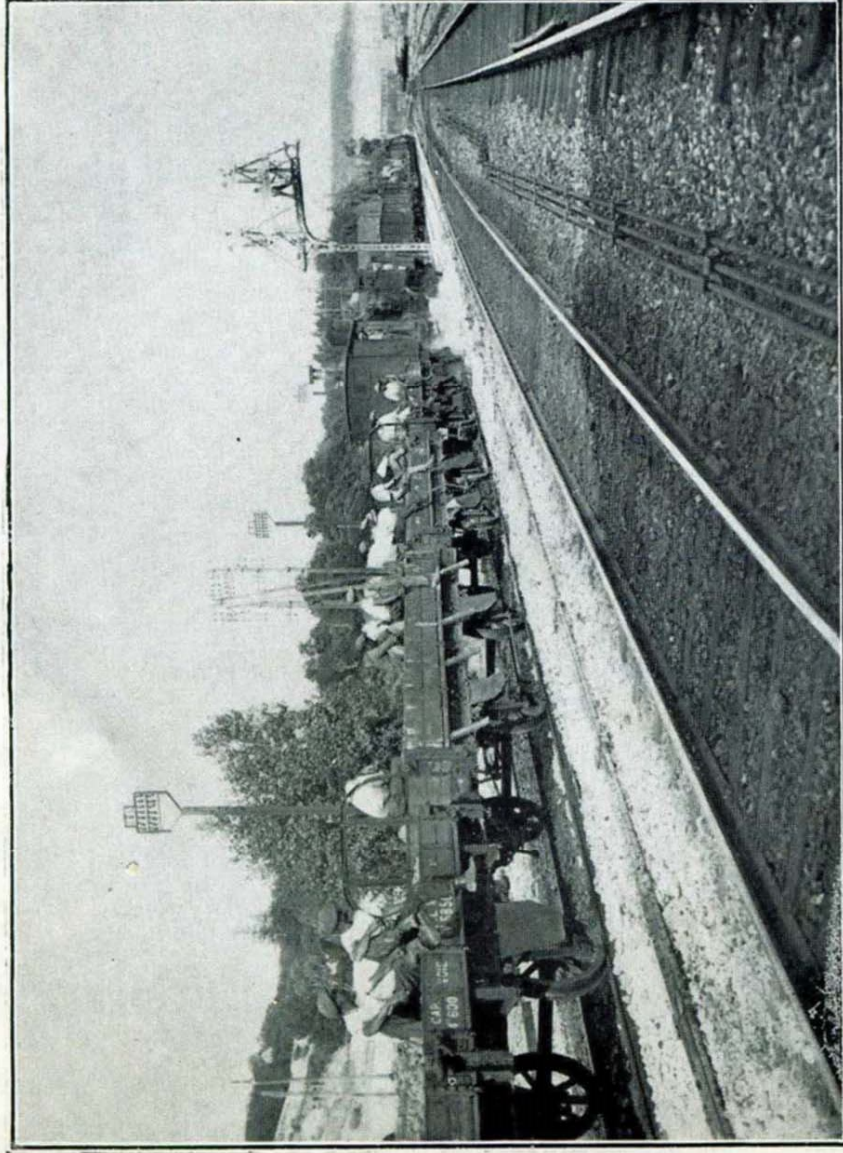
Passage d'un wagon à l'autre lorsque le train de service est en marche



Il est interdit :

De passer d'un wagon à un autre lorsque le train de service est en marche

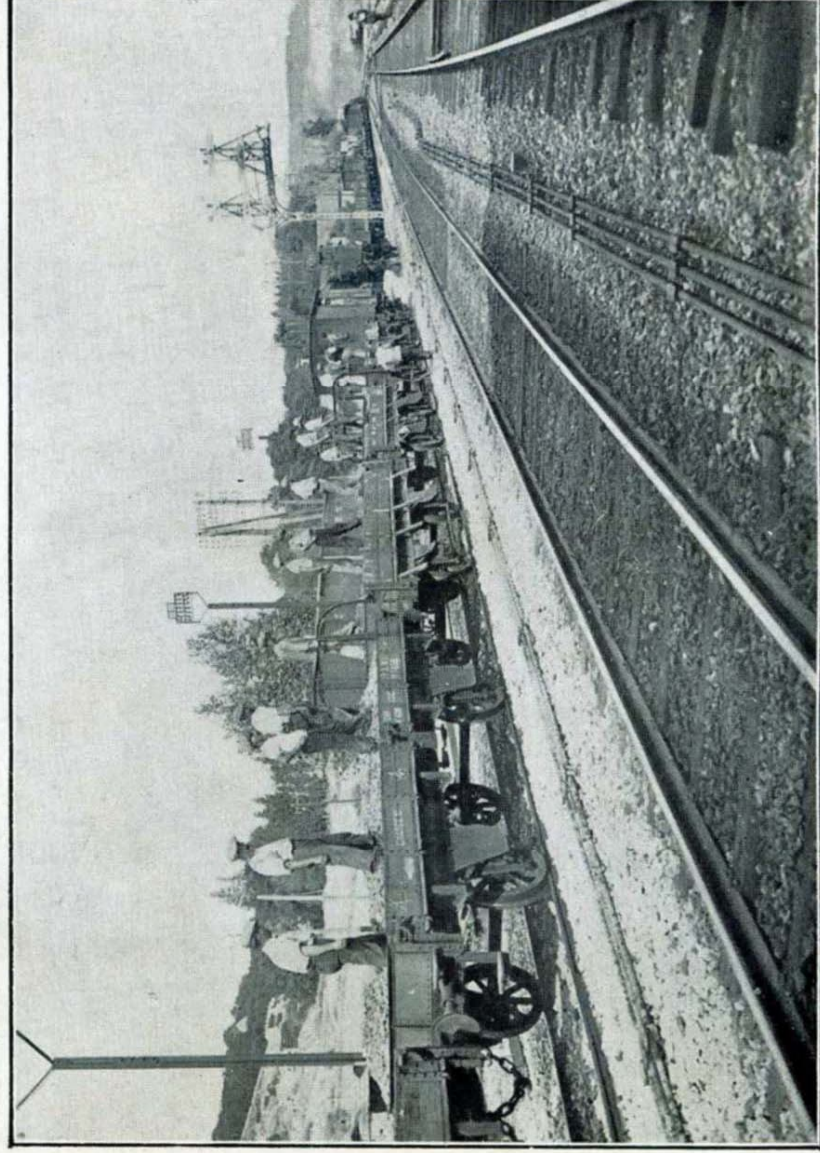
Ouvriers assis sur des wagons d'un train de service en marche



Il est interdit :

De s'asseoir sur les bords des wagons des trains de service en marche ou de mettre sur les ridelles des wagons, des planches ou objets divers pouvant servir de sièges aux ouvriers.

Ouvriers debout sur des wagons d'un train de service en marche



Il est interdit :

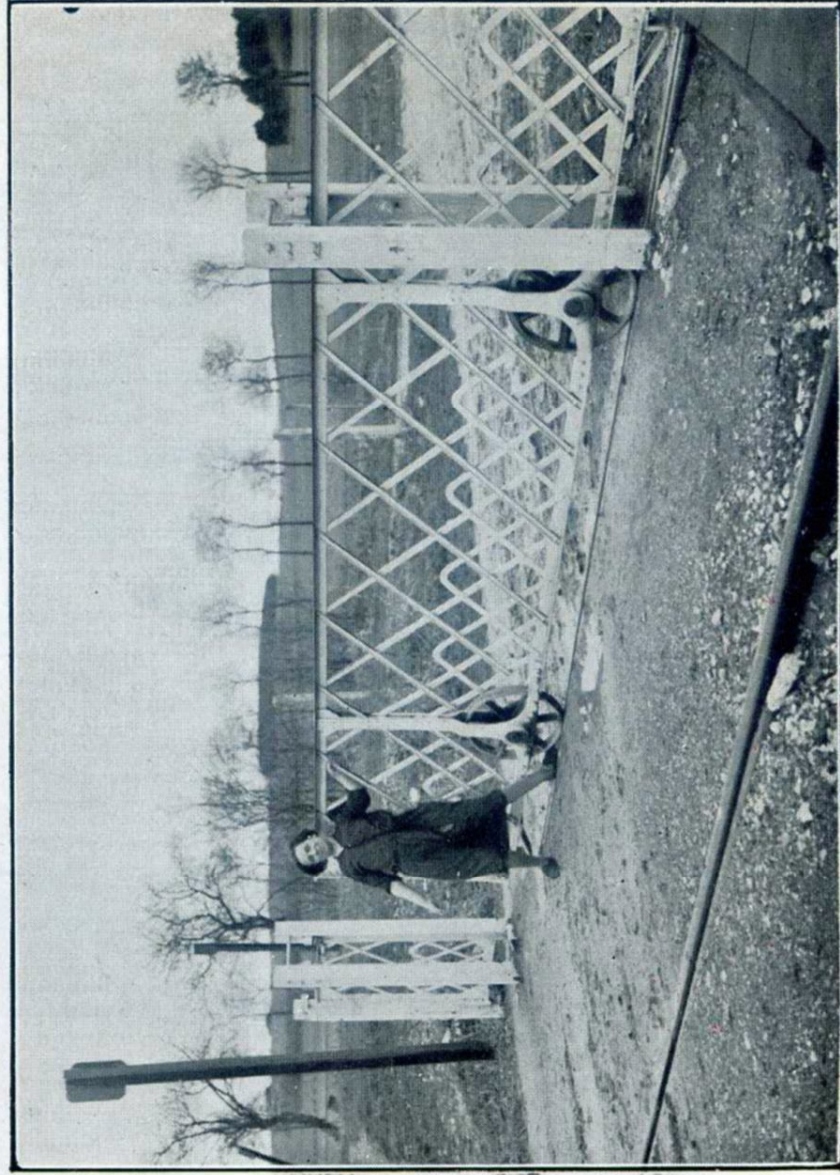
De rester debout sur les wagons des trains de service en marche.

Manœuvre des barrières roulantes



Ce qu'il faut faire :

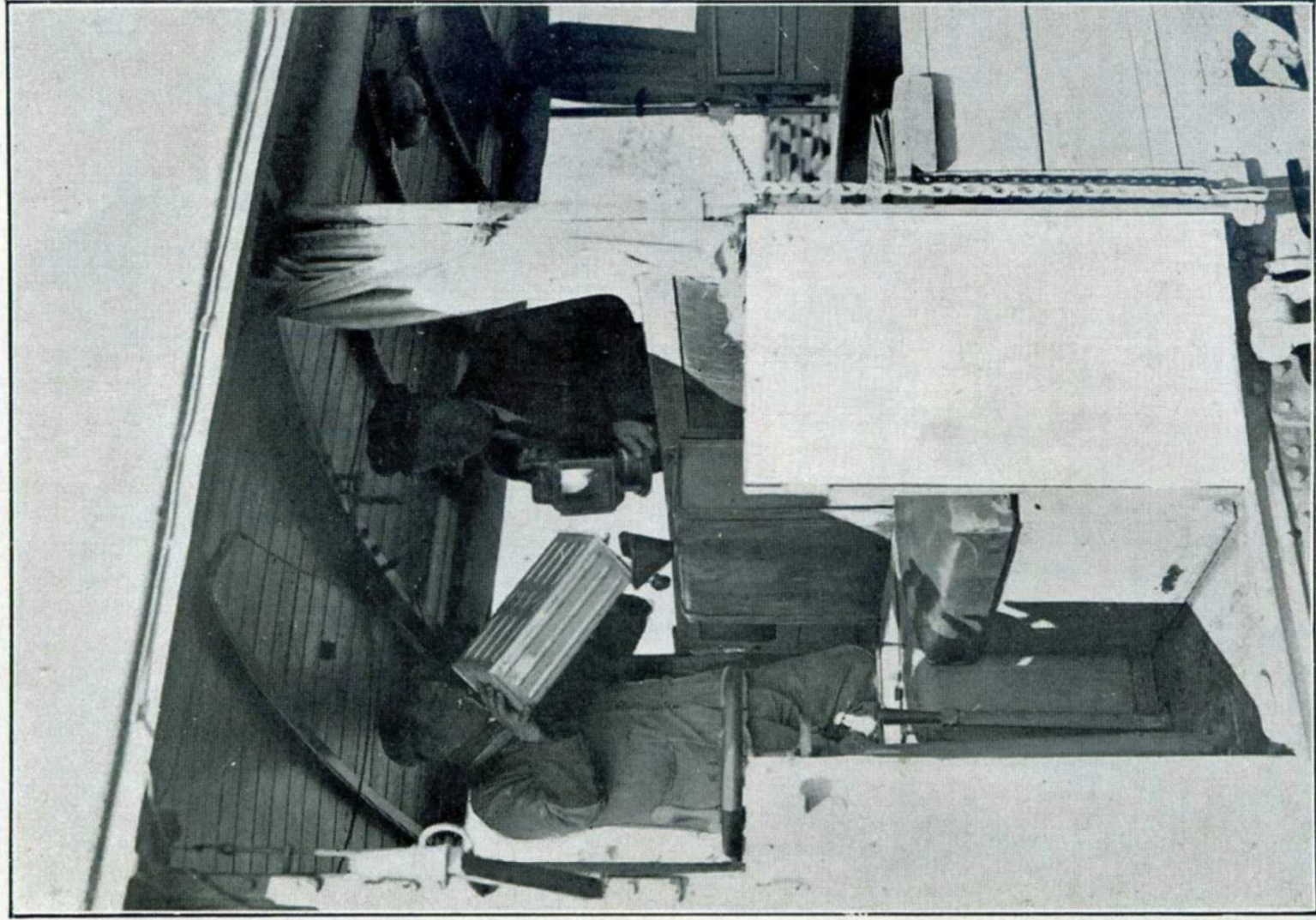
Manœuvrer les barrières en les poussant devant soi.



Il est interdit :

De tirer à reculons les barrières ; on risque dans ce cas de tomber
ou d'avoir un pied pris sous la roue.

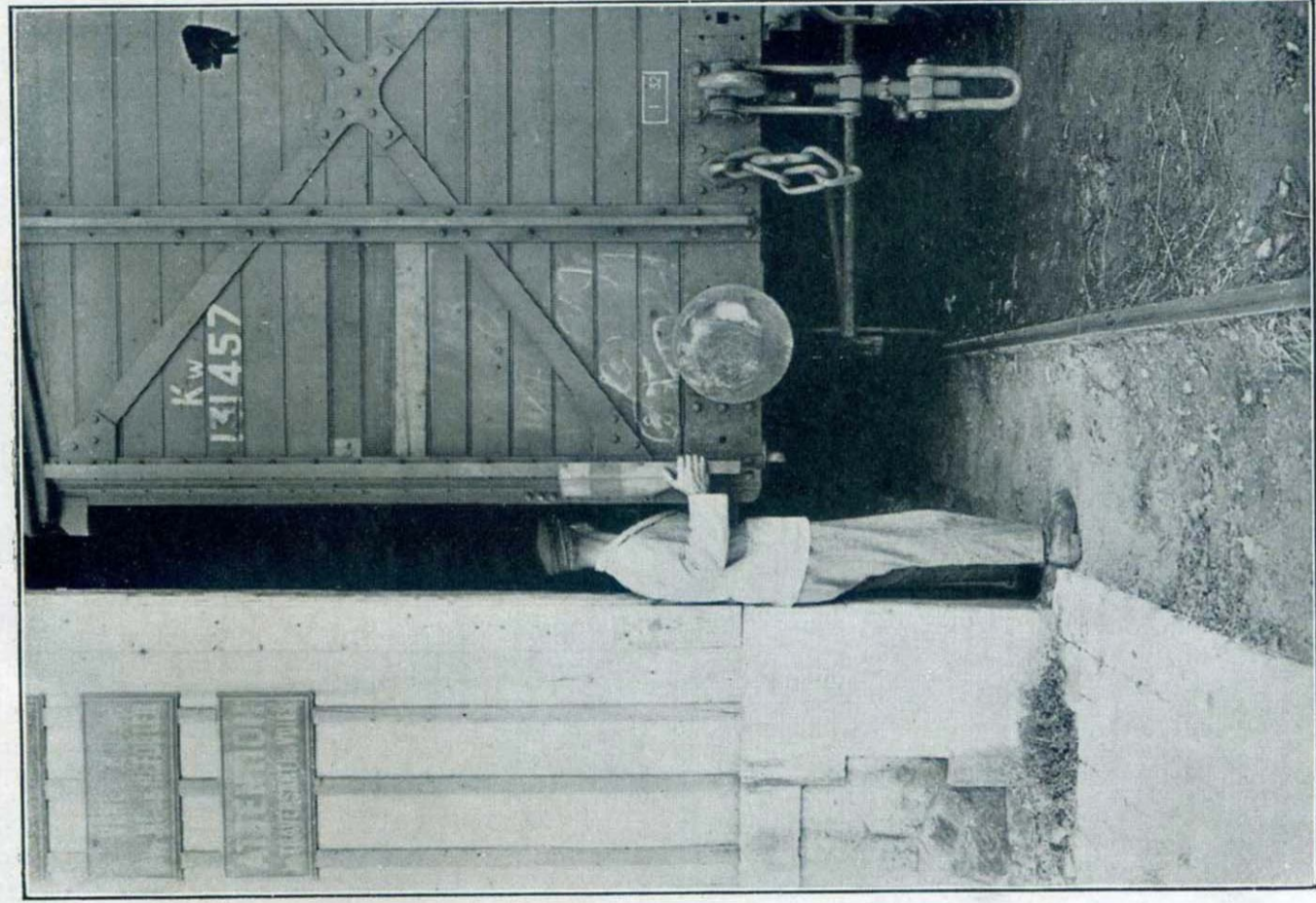
Divers



Il est interdit :

De faire le remplissage du réservoir à combustible d'une draine à moteur à essence, en s'éclairant d'une lanterne, d'une torche ou de tout objet enflammé.

Divers



Il est interdit :

De passer entre un quai et des wagons circulant
ou stationnant sur la voie de ce quai.